

# ACL - TARIFS SECHILIENNE - ANNEE 2025

## (Applicables au 08/01/2025)

Ces tarifs concernent les familles résidant à Séchilienne, et tiennent compte de l'aide communale.

### CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT FAMILIAL	CENTRE DE LOISIRS DE SECHILIENNE			AUTRES CENTRES DE LOISIRS		
	Journée (repas compris)	Demi-journée (avec repas)	Demi-journée (sans repas)	Journée (repas compris)	Demi-journée (avec repas)	Demi-journée (sans repas)
- 300	13,60 €	10,90 €	6,80 €	19,40 €	13,80 €	9,70 €
301 - 450	16,00 €	12,50 €	8,00 €	21,80 €	15,40 €	10,90 €
451 - 800	18,10 €	14,05 €	9,05 €	23,90 €	16,95 €	11,95 €
801 - 1220	19,30 €	14,95 €	9,65 €	25,00 €	17,80 €	12,50 €
1221 - 1450	20,50 €	15,80 €	10,25 €	26,10 €	18,65 €	13,05 €
1451 - 1800	21,60 €	16,60 €	10,80 €	27,10 €	19,35 €	13,55€
+1800	22,60 €	17,35 €	11.30 €	28,00 €	20,05 €	14,00 €

#### SUPPLEMENT ACTIVITES SPECIALISEES PRATIQUEES DANS LE CADRE DES CENTRES DE LOISIRS

**Le Pinet d'Uriage :** Club Vacances : ajouter 8 € pour la semaine du 22 au 25/04.

ajouter 6 € pour la semaine du 28 au 30/04.

**Le Clos d'Espies :** Stage vacances : Gym. et Cirque : ajouter 8 € pour la semaine.

Tous les autres stages sont gratuits, mais nécessitent une réservation.

### VILLA ARTHAUD et CLEM'ENFANTS

Activités spécialisées proposées le mercredi dans le cadre du centre de loisirs

Quotient familial	Escalade	Tennis / Cirque	Judo / Skate / Petits Vélos / Créafolies
- 450	239,80 €	205,70 €	169,40 €
451 - 1220	281,05 €	242,00 €	204,60 €
1221 - 1800	316,80 €	273,35 €	234,85 €
+ 1800	354,20 €	305,80 €	266,20€

Tarifs forfaitaires pour les 11 séances du 2ème trimestre 2025.

Le règlement des activités spécialisées est trimestriel et ne donnera lieu à aucun remboursement partiel en cours de trimestre.

Activités spécialisées proposées aux vacances de Printemps dans le cadre du centre de loisirs les après-midi

Quotient familial	Equitation : 4 Après-midi (22 au 25/04)
- 450	87,20 €
450 - 1220	102,20 €
1221 - 1800	115.20 €
+ 1800	128,80 €

Tarifs forfaitaires à la semaine, sans remboursement possible en cas de défection

**Adhésion à l'Association : 10 €** (adhésion annuelle et familiale, valable du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2025).

**A NOTER :** les règlements par chèques vacances et par CESU (uniquement papier) sont acceptés et, les règlements par Carte Bancaire sont possibles, uniquement au siège de l'Association.